



Les Hirondelles

Camping Caravaning & Hébergement de Loisirs

Tarifs CAMPING saison 2020

SITE DOMINANT LE VILLAGE, TERRAIN NON INONDABLE par un cours d'eau.

Forfait journalier comprenant :

- 1 Emplacement délimité
- 1 à 2 Personnes sur l'emplacement
- 1 Véhicule (voiture ou moto) sur l'emplacement
- Accès aux douches et sanitaires



+ Branchement électrique 2A inclus dans les forfaits

(Site couvert par les opérateurs de téléphonie : Orange, SFR et Bouygues)

TARIFS CAMPING	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
saison 2020	du 20 juin au 12 juillet et du 16 août au 22 août	du 12 juillet au 16 août
FORFAIT JOURNALIER	15.95 €	18.95 €
Personne supplémentaire de plus de 10 ans	4.50 €	4.50 €
Personne supplémentaire de moins de 10 ans	2.90 €	2.90 €
Véhicule supplémentaire	1.90 €	1.90 €
Branchement électrique 2 ampères	inclus dans forfait	inclus dans forfait
Branchement électrique 4 ampères	3.70 €	3.70 €
Branchement électrique 6 ampères	4.80 €	4.80 €
Garage "mort" (du 20 juin au 22 août)	11.90 €	11.90 €
Taxe locale de séjour en sus	0.20 €* 0.20 €*	0.20 €*
Visiteur (véhicule au parking extérieur non gardé)	2.45 €	2.45 €
Animaux domestiques ADMIS si tenus en laisse ou attachés	Gratuit	Gratuit
Caravane en stationnement (hors périodes d'ouverture)	forfait de 210 €**	

(*selon tarifs en vigueur)

(**Camping non gardé en hors saison, matériels sous la responsabilité du propriétaire de la caravane)

Les journées de camping sont comptées de midi à midi.

Le camp est fermé de 22 heures à 7 heures 15', accès piéton uniquement.

Ouverture du camping du 20 juin au 22 août 2020 (12 heures)

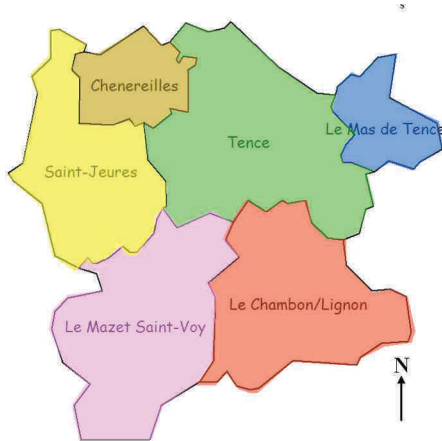
ACOMPTE POUR RESERVATION : nous consulter suivant durée (les journées réservées sont dues)



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON

TARIFS TAXE DE SEJOUR 2020

À afficher dans les hébergements et les mairies



Afin d'améliorer la qualité de votre accueil et de rendre votre séjour toujours plus agréable, nous disposons d'une ressource : LA TAXE DE SEJOUR. C'est en réalité une contribution perçue par votre hébergeur pour le compte de la Communauté de communes du Haut-Lignon.

A quoi sert-elle ?

Au service du développement touristique du Haut-Lignon (ex : site Internet, animations, édition de guides touristiques, dépliants, signalétique, ...).

TARIFS (par nuitée et par personne) applicables du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Catégories d'hébergements	Tarifs
Palaces	1,20 €
Hôtel de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	1,20 €
Hôtel de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,20 €
Hôtel de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	1,00 €
Hôtel de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5 *	0,80 €
Hôtel de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1,2 et 3 *, chambres d'hôtes	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnements touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrain de caravanage classés 1 et 2 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable correspond à un taux de 3 % du coût de la nuitée par personne.

Les tarifs mentionnés ci-dessus ont été arrêtés par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018.

EXONERATIONS :

- les mineurs (les moins de 18 ans).
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes du Haut-Lignon.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un 1,00 €.

Les exonérations ne peuvent être appliquées que sur présentation des justificatifs correspondant à leur situation.